

Par dépôt électronique, courriel et poste

Le 1er juin 2016

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télééc. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur relative à la construction de la ligne à 120 kV du
Grand-Brûlé – dérivation Saint-Sauveur
Votre dossier : R-3960-2016
Notre dossier : R051468 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») a pris connaissance du dépôt de la preuve complémentaire du 30 mai 2016 du procureur de la Municipalité de Saint-Adolphe d'Howard et la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut dans le dossier décrit en rubrique.

Ayant pris connaissance du dépôt précité après avoir transmis ses moyens préliminaires, le Transporteur souhaite apporter les précisions suivantes.

Le Transporteur soutient que ses arguments contenus à sa lettre du 30 mai 2016 sous la rubrique 5 s'appliquent intégralement à l'égard des pièces décrites sous le vocable « preuve complémentaire » sous les rubriques « En rapport avec l'expertise de M. Élane Genest (C-MSAH-0037) » et « En rapport avec l'analyse d'ÉcoGestion (C-MSAH-0038) ».

Les conclusions amendées des moyens préliminaires du Transporteur sont :

Pour l'ensemble de ces motifs, plaise à la Régie :

ACCUEILLIR les moyens préliminaires amendés du Transporteur ;

REJETER ET RADIER du présent dossier les Rapports Genest et Allard ainsi que les pièces décrites sous le vocable « preuve complémentaire » sous les rubriques « En rapport avec l'expertise de M. Élane Genest (C-MSAH-0037) » et « En rapport avec l'analyse d'ÉcoGestion (C-MSAH-0038) » ;

RADIER l'extrait identifié du Rapport Paquin ;

Le tout est soumis sans préjudice d'autres demandes qui pourraient être présentées lors de l'audience.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Me Yves Fréchette
/jg

c.c. Intervenants (courriel)